



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 24 novembre 2022

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ DES ARMES

Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Depuis 2013, l'opération « **Déposons les armes** » a permis de détruire près de 600 armes et plus de 7 500 munitions en Guadeloupe. À la suite de ce succès, cette opération revêtira cette année un caractère national.

Elle se déroulera du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 et aura pour objectif d'attirer une population peu encline aux démarches administratives en lui proposant une procédure simplifiée, fondée sur l'absence de poursuites judiciaires pour détention ou transport d'armes sans autorisation.

La plupart des armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, souvent en méconnaissance de leur cadre légal de détention. Par cette opération, l'État souhaite offrir aux détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

En Guadeloupe, deux sites de collecte sont mis en place afin de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

pour l'arrondissement de grande-Terre,
la direction territoriale de la police nationale
située au quartier Lafond
- 97139 LES ABYMES
Tél. : 0590 68 90 67 ou 0590 68 92 02.

Pour l'arrondissement de Basse-Terre
la compagnie de la gendarmerie de Saint-Claude
située rue Louis Bonne Terre
97120 SAINT CLAUDE
Tél. : 0590 41 45 73.

Chaque site ouvrira tous les jours de la période sur une plage minimale allant de 9h00 à 17h00 (en continu)



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces restitutions d'armes et de munitions se font sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés.

Si vous souhaitez les conserver, il convient de contacter le pôle départemental armes de la préfecture de la Guadeloupe pour prendre rendez-vous :

- soit via la ligne directe **0590 99 38 12** ;
- soit par courriel : abandon-simplifie-armes@guadeloupe.gouv.fr

A cette occasion, toutes les informations utiles vous seront données sur les règles de détention de vos armes et vous serez aidé dans la création de votre compte afin de les enregistrer. **Vous ne devez en aucun cas vous déplacer avec vos armes, mais uniquement fournir une photo de ces dernières.**

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le **0590 99 38 12** pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au **0590 99 38 12** pour organiser un enlèvement sécurisé.

Contacts presse :

Anna Gouttenoire 0690 58 80 59